

Procès-verbal de la réunion ordinaire virtuelle du CRP de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne, le mercredi 21 avril 2021 à 19h00, tenue par vidéoconférence et conférence téléphonique.

Étaient présents :

Jean-Claude Doiron
Benoit Savoie
Line Thériault
Simon Savoie
Philippe Ferguson
Georges Savoie

Caraine Godin-Poirier, CSRPA
Nadine LaPlante, CSRPA
Charles-Éric Landry, CSRPA
Louise Robichaud, CSRPA

Une (1) personne du public a assisté à la réunion par vidéoconférence.

Le président du comité, monsieur Jean-Claude Doiron, a appelé la réunion à l'ordre à 19h02.

CRP21 – 48

ORDRE DU JOUR :

- A. Adoption de l'ordre du jour**
- B. Préambule**
- C. Modalité de vote**
- D. Téléphones cellulaires**
- E. Conflits d'intérêts**
- F. Discours professionnel et enregistrement**
- G. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion ordinaire du CRP du 17 mars 2021**
- H. Demandes à traiter :**

- 1. Annexe 2- Demande de dérogation Mathieu Gionet, Bas-Caraquet

Compte rendu des demandes de dérogation étudiées à l'interne

- 1. Annexe 1- Demande de dérogation Refrigération Plus inc., Caraquet
- 2. Annexe 3- Demande de dérogation Phillippe Allain, Néguaç
- 3. Annexe 4- Demande de dérogation Gabriel Haché ltée, Saint-Isidore
- 4. Annexe 5- Demande de dérogation Société Coopérative de Paquetville, Paquetville
- 5. Annexe 6- Demande de dérogation Rodolphe Savoie, Néguaç
- 6. Annexe 7- Demande de dérogation Ginette Duguay et Jean-Marc Paulin, Lamèque

I. Avis du CRP

- 1. Modification à l'arrêté de zonage - Village de Bertrand
- 2. Modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage - Village de Bertrand
- 3. Modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage - Ville de Caraquet
- 4. Modification à l'arrêté de zonage - Ville de Caraquet
- 5. Modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage - Ville de Caraquet
- 6. Modification à l'arrêté de zonage - Ville de Caraquet

7. Modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage - Village de Saint-Isidore

J. Autres

Après vérification, monsieur Simon Savoie, appuyé de monsieur Benoit Savoie, a proposé l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié

Adopté à l'unanimité

CRP21 – 49

B. Préambule

Préambule

L'état d'urgence a été proclamé au Nouveau-Brunswick le 19 mars 2020 à cause de la présence accrue de la COVID-19 et de ses risques pour la santé et la sécurité de la population du N.-B. Elle est toujours, à ce jour, en vigueur.

La Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne continue d'assurer, dans toute la mesure du possible pendant l'état d'urgence, l'ensemble de ses services, principalement ceux de la gestion des déchets solides et de la construction, ayant été considéré comme étant essentiel par le gouvernement du N.-B.

Vu la nécessité de poursuivre les activités de la Commission dans le contexte actuel, le Comité de révision de la planification procédera avec des réunions en mode virtuel en vertu de l'article 26 de l'*Arrêté obligatoire renouvelé et révisé de la COVID-19*. Cette méthode permettra aux membres de s'acquitter de leur responsabilité tout en assurant la sécurité et la santé des membres et des intervenants. De plus, ces réunions permettront au public d'entendre les membres qui prennent la parole. Le droit de présenter des observations en vertu de la *Loi sur l'urbanisme* sera respecté en mode virtuel. Les décisions et recommandations prises lors des réunions virtuelles auront la même force et le même effet que si ces décisions avaient été prises lors d'une réunion en personne.

CRP21 – 50

C. Modalité du vote

Suite à la présentation des demandes de dérogation, les membres du CRP votent sur les motions.

Ainsi, en vertu du règlement administratif :

- Tous les membres (sauf ceux qui estiment être en conflit d'intérêts) votent sur les motions à main levée, y compris le président.
- En cas d'égalité des voix, la motion proposée est rejetée. Conséquemment, la motion contraire est adoptée.

CRP21 – 51

D. Téléphones cellulaires

Le président a demandé aux membres du comité, le personnel de la CSR ainsi que les personnes du public présentes, de fermer ou de mettre en mode vibration leur téléphone cellulaire, et ce, pour la durée de la réunion.

CRP21 - 52

E. Conflits d'intérêts

Le président du comité a avisé les membres de bien vouloir se retirer de la salle de réunion s'ils se retrouvaient en apparence ou en situation de conflit d'intérêts.

CRP21 – 53

F. Discours professionnel et enregistrement

Le président du comité a rappelé l'importance de conserver en tout temps un discours inclusif, respectueux et professionnel. Il précise que la réunion est publique et enregistrée pour des fins administratives pour l'instant, mais que l'enregistrement possède un caractère public.

CRP21 - 54

G. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion ordinaire virtuelle du CRP du 17 mars 2021

Après discussion et vérification, monsieur Philippe Ferguson, appuyé de madame Line Thériault, a proposé que le projet de procès-verbal de la réunion ordinaire virtuelle du CRP du 17 mars 2021 soit accepté tel que distribué

Adopté à l'unanimité

CRP21 - 55

H. Demandes à traiter

CRP21 - 56

ANNEXE 2 - Demande de dérogation Marie-Ève Foulem et Mathieu Gionet, Bas-Caraquet

Nom du demandeur : Mathieu Gionet

N° de dossier : 2810

N° de requête : 33639

Localisation : Rue du Havre, Bas-Caraquet

Demande : Permettre l'aménagement d'une construction accessoire (clôture) à une distance de 3 m au lieu de 30 m d'un cours d'eau. (arrêté no 9106 - article 13.27.3.a))

L'agent d'aménagement, madame Nadine LaPlante, a présenté le rapport de dérogation. Elle a mentionné que 5 propriétaires de lots, voisins de celui à l'étude, avaient été avisés de cette demande et qu'un commentaire, négatif au projet, a été reçu par le Service d'urbanisme de la Commission. La directrice adjointe du Service d'urbanisme, Madame Caraine Godin Poirier, a présenté l'analyse de la demande.

Madame Marie-Ève Foulem était présente par vidéoconférence afin d'apporter des précisions sur le projet.

Pour tous les détails, se référer au document intitulé « Rapport de dérogation CRP21 – 56 ».

RECOMMANDATION

L'équipe technique recommande cette demande de dérogation afin de permettre l'aménagement d'une construction accessoire (clôture), et ce, à une distance de 3 m au lieu de 30 m d'un cours d'eau considérant cette demande raisonnable et souhaitable pour l'aménagement de cette propriété.

DISCUSSIONS ET DÉCISION DU CRP

Suite aux présentations, le président du comité, monsieur Jean-Claude Doiron, a demandé aux membres du comité et à la cliente, s'ils avaient des questions ou des commentaires concernant la demande présentée.

Suite à une question de la part des membres, madame Marie-Ève Foulem a pris la parole afin d'apporter des précisions sur l'encrage des poteaux utilisés pour la clôture.

Après discussion et vérification, monsieur Benoit Savoie, appuyé de monsieur Philippe Ferguson, a proposé aux membres du CRP de suivre la recommandation de l'équipe technique et d'approuver la demande de dérogation telle que présentée, cette dernière ayant été jugée raisonnable et souhaitable pour l'aménagement de cette propriété

Adopté à l'unanimité

Madame Marie-Ève Foulem a quitté la vidéoconférence.

CRP21 - 57

I. Compte rendu des demandes de dérogation étudiées à l'interne

1. Annexe 1- Demande de dérogation Refrigération Plus inc., Caraquet
2. Annexe 3- Demande de dérogation Phillipe Allain, Néguaç
3. Annexe 4- Demande de dérogation Gabriel Haché Itée, Saint-Isidore
4. Annexe 5- Demande de dérogation Société Coopérative de Paquetville, Paquetville
5. Annexe 6- Demande de dérogation Rodolphe Savoie, Néguaç

6. Annexe 7- Demande de dérogation Ginette Duguay et Jean-Marc Paulin,
Lamèque

CRP21 - 58

J. Avis du CRP

CRP21 - 59

Modification à l'arrêté de zonage – Village de Bertrand

Monsieur Charles-Éric Landry, Urbaniste du Service d'urbanisme, a présenté la demande soumise au CRP. Pour tous les détails, se référer au document intitulé « Rapport de modification au zonage CRP21 - 59 ».

DISCUSSIONS ET RECOMMANDATION DU CRP

Suite aux présentations, le président du comité, monsieur Jean-Claude Doiron, a demandé aux membres du comité s'ils avaient des questions ou des commentaires concernant la demande présentée.

Aucune discussion n'a eu lieu et aucun commentaire n'a été émis de la part de ces derniers.

Après vérification, monsieur Georges Savoie, appuyé de madame Line Thériault, a proposé aux membres du CRP de suivre la recommandation de l'équipe technique et de recommander, au conseil municipal du Village de Bertrand, les modifications proposées à l'arrêté de zonage. Cette demande ayant été jugée raisonnable et souhaitable pour l'aménagement du territoire municipal

Adopté à l'unanimité

CRP21 - 60

Modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage – Village de Bertrand

Monsieur Charles-Éric Landry, Urbaniste du Service d'urbanisme, a présenté la demande soumise au CRP. Pour tous les détails, se référer au document intitulé « Rapport de modification au zonage CRP21 - 60 ».

DISCUSSIONS ET RECOMMANDATION DU CRP

Suite aux présentations, le président du comité, monsieur Jean-Claude Doiron, a demandé aux membres du comité s'ils avaient des questions ou des commentaires concernant la demande présentée.

Monsieur Charles-Éric Landry a pris la parole afin d'apporter des précisions sur le changement de la zone NPR (naturelle, de protection et récréative) pour une zone une zone RAM (habitations unifamiliales avec maisons mobiles).

Après discussion et vérification, madame Line Thériault, appuyée de monsieur Simon Savoie, a proposé aux membres du CRP de suivre la recommandation de l'équipe technique et de recommander, au conseil municipal de la Village de Bertrand, les modifications proposées au plan municipal et à l'arrêté de zonage. Cette demande ayant été jugée raisonnable et souhaitable pour l'aménagement du territoire municipal

Adopté à l'unanimité

CRP21 - 61

Modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage – Ville de Caraquet

Monsieur Charles-Éric Landry, Urbaniste du Service d'urbanisme, a présenté la demande soumise au CRP. Pour tous les détails, se référer au document intitulé « Rapport de modification au zonage CRP21 - 61 ».

DISCUSSIONS ET RECOMMANDATION DU CRP

Suite aux présentations, le président du comité, monsieur Jean-Claude Doiron, a demandé aux membres du comité s'ils avaient des questions ou des commentaires concernant la demande présentée.

Aucune discussion n'a eu lieu et aucun commentaire n'a été émis de la part de ces derniers.

Après vérification, monsieur Philippe Ferguson, appuyé de monsieur Georges Savoie, a proposé aux membres du CRP de suivre la recommandation de l'équipe technique et de recommander, au conseil municipal de la Ville de Caraquet, les modifications proposées au plan municipal et à l'arrêté de zonage. Cette demande ayant été jugée raisonnable et souhaitable pour l'aménagement du territoire municipal

Adopté à l'unanimité

CRP21 - 62

Modification à l'arrêté de zonage – Ville de Caraquet

Monsieur Charles-Éric Landry, Urbaniste du Service d'urbanisme, a présenté la demande soumise au CRP. Pour tous les détails, se référer au document intitulé « Rapport de modification au zonage CRP21 - 62 ».

DISCUSSIONS ET RECOMMANDATION DU CRP

Suite aux présentations, le président du comité, monsieur Jean-Claude Doiron, a demandé aux membres du comité s'ils avaient des questions ou des commentaires concernant la demande présentée.

Des discussions ont eu lieu et des commentaires ont été émis concernant la distance de 15 m à respecter par rapport à l'emprise de servitude d'Énergie Nouveau-Brunswick et l'importance de respecter cette distance lors de l'aménagement du bâtiment proposé dans ce projet.

Après discussion et vérification, monsieur Benoit Savoie, appuyé de monsieur Simon Savoie, a proposé aux membres du CRP de suivre la recommandation de l'équipe technique et de recommander, au conseil municipal de la Ville de Caraquet, les modifications proposées à l'arrêté de zonage et recommande également à la municipalité de respecter la disposition concernant la distance de 15 m de l'emprise de servitude d'une ligne haute-tension. Cette demande ayant été jugée raisonnable et souhaitable pour l'aménagement du territoire municipal

Adopté à l'unanimité

CRP21 - 63

Modification à l'arrêté de zonage – Ville de Caraquet

Monsieur Charles-Éric Landry, Urbaniste du Service d'urbanisme, a présenté la demande soumise au CRP. Pour tous les détails, se référer au document intitulé « Rapport de modification au zonage CRP21 - 63 ».

DISCUSSIONS ET RECOMMANDATION DU CRP

Suite aux présentations, le président du comité, monsieur Jean-Claude Doiron, a demandé aux membres du comité s'ils avaient des questions ou des commentaires concernant la demande présentée.

Aucune discussion n'a eu lieu et aucun commentaire n'a été émis de la part de ces derniers.

Après vérification, madame Line Thériault, appuyée de monsieur Simon Savoie, a proposé aux membres du CRP de suivre la recommandation de l'équipe technique et de recommander, au conseil municipal de la Ville de Caraquet, les modifications proposées à l'arrêté de zonage. Cette demande ayant été jugée raisonnable et souhaitable pour l'aménagement du territoire municipal

Adopté à l'unanimité

CRP21 - 64

Modification à l'arrêté de zonage – Ville de Caraquet

Monsieur Charles-Éric Landry, Urbaniste du Service d'urbanisme, a présenté la demande soumise au CRP. Pour tous les détails, se référer au document intitulé « Rapport de modification au zonage CRP21 - 64 ».

DISCUSSIONS ET RECOMMANDATION DU CRP

Suite aux présentations, le président du comité, monsieur Jean-Claude Doiron, a demandé aux membres du comité s'ils avaient des questions ou des commentaires concernant la demande présentée.

Aucune discussion n'a eu lieu et aucun commentaire n'a été émis de la part de ces derniers.

Après vérification, monsieur Simon Savoie, appuyé de madame Line Thériault, a proposé aux membres du CRP de suivre la recommandation de l'équipe technique et de recommander, au conseil municipal de la Ville de Caraquet, les modifications proposées à l'arrêté de zonage. Cette demande ayant été jugée raisonnable et souhaitable pour l'aménagement du territoire municipal

Adopté à l'unanimité

CRP21 - 65

Modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage – Village de Saint-Isidore

Monsieur Charles-Éric Landry, Urbaniste du Service d'urbanisme, a présenté la demande soumise au CRP. Pour tous les détails, se référer au document intitulé « Rapport de modification au zonage CRP21 - 65 ».

DISCUSSIONS ET RECOMMANDATION DU CRP

Suite aux présentations, le président du comité, monsieur Jean-Claude Doiron, a demandé aux membres du comité s'ils avaient des questions ou des commentaires concernant la demande présentée.

Monsieur Charles-Éric Landry a pris la parole afin de répondre à une question de la part des membres et d'apporter des précisions sur la largeur de l'accès sur le boulevard des Fondateurs ainsi que des précisions sur la possibilité d'un deuxième accès sur la rue Beaulieu.

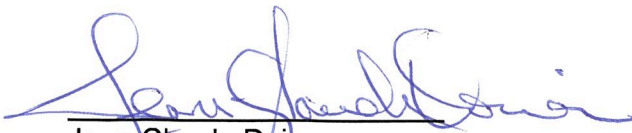
Après discussion et vérification, monsieur Philippe Ferguson, appuyé de madame Line Thériault, a proposé aux membres du CRP de suivre la recommandation de l'équipe technique et de recommander, au conseil municipal du Village de Saint-Isidore, les modifications proposées au plan municipal et à l'arrêté de zonage. Cette demande ayant été jugée raisonnable et souhaitable pour l'aménagement du territoire municipal

Adopté à l'unanimité

CRP21 - 66

K. Autres

Étant donné que tous les points de l'ordre du jour ont été épuisés, le président du comité a prononcé la clôture de la réunion à 20h15.



Jean-Claude Doiron
Président